

Art. 58 LAMal sur la qualité et l'économicité

Conformément aux dispositions transitoires de l'article 58 LAMal révisé sur la qualité et l'économicité, les associations des fournisseurs de prestations et celles des assureurs avaient jusqu'au 1^{er} avril 2022 pour remettre au Conseil fédéral la convention relative au développement de la qualité. Le 2 février, l'Assemblée des délégués de la FMH a approuvé sans opposition la convention négociée et le concept correspondant pour le secteur ambulatoire (cabinets médicaux).

Lors de sa séance du 11 mars 2022, soit à peine deux semaines avant l'expiration du délai des dispositions transitoires, le Conseil fédéral a adopté la [Stratégie pour le développement de la qualité dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins \(AOS\)](#) et les objectifs qui en découlent.

Par cette décision, le Conseil fédéral a modifié les règles du jeu à un tel point que la finalisation des négociations de la convention et la remise de celle-ci au Conseil fédéral dans le délai imparti ont été considérablement retardées, voire rendues impossibles. Cela concerne principalement un passage de la Stratégie qualité du Conseil fédéral au chapitre 4, page 19, qui est formulé comme suit : « *Le législateur a posé, comme condition au remboursement des prestations de l'AOS, que celles-ci présentent la qualité requise, ce qui inclut aussi le développement de la qualité. Ce dernier est donc déjà compris dans les prestations remboursées par l'AOS. Il n'est pas prévu que les mesures d'amélioration de la qualité soient financées, en plus, aux niveaux méso et micro.* »

Le 1^{er} avril 2022, la FMH et douze autres associations de fournisseurs de prestations ont fait part à l'ensemble du Conseil fédéral de leur étonnement face à cette manière de faire et à la modification des conditions-cadres et ont également demandé la suppression pure et simple des prescriptions relatives au financement.

Par la même occasion, la FMH a remis au Conseil fédéral, pour information et examen, la convention qu'elle a adoptée et le concept correspondant pour le secteur ambulatoire (cabinets médicaux).

Pour de plus amples informations :

- [Changement des règles du jeu à la dernière minute](#)
- www.asqm.ch > [Qualité et économicité](#)

Organisations médicales : garantie et développement de la qualité

Depuis neuf ans, l'ASQM recense chaque année les activités qualité que les organisations médicales suisses ont mises en place ou prévoient de mettre en place. Grâce à cet inventaire, elle dispose d'une base de données importante sur les activités en faveur de la qualité, qui lui permet de mettre en évidence les tendances passées et futures.

Les données de l'inventaire de ce début 2022 montrent que les organisations médicales sont attentives aux préoccupations politiques actuelles – p. ex. la réduction des prestations inutiles ou la mise en place d'indicateurs de qualité –, qu'elles y réfléchissent et recherchent des possibilités de mise en œuvre réalistes. Les données illustrent également une tendance persistante à ancrer la démarche qualité dans les structures organisationnelles et à encourager la transparence. Une évolution favorisée par la [charte « Qualité » de l'ASQM](#), lancée en 2016 et ratifiée par 76 organisations médicales, qui vise plus de transparence, de responsabilité et de durabilité dans le développement de la qualité.

Les conclusions de l'inventaire doivent être prises en compte dans les travaux ultérieurs relatifs à l'art. 58 LAMal sur la qualité et l'économicité.

Pour de plus amples informations :

- [Long engagement pour la garantie et le développement de la qualité](#)

Symposium 2022 de l'ASQM : qui remportera le prix « Innovation Qualité » ?

L'ASQM s'apprête à remettre pour la troisième fois déjà son prix « Innovation Qualité ». La [cérémonie](#) aura lieu lors d'un symposium le 12 mai 2022 à Berne.

- Date : jeudi 12 mai 2022
- Heure : 13h30-17h15
- Lieu : [Hôtel Kreuz, Zeughausgasse 41, 3011 Berne](#), salle Anker-Bubenbergl-Erlach (2^e sous-sol)

Un [programme](#) passionnant vous attend ! Les meilleurs projets visant à soutenir la qualité dans le secteur suisse de la santé seront récompensés dans les catégories suivantes : « Le développement de la qualité, un système évolutif » (choix thématique 2022), « Sécurité des patients » et « Organisations médicales ». En plus de la présentation des projets primés, d'autres exposés auront lieu sur les thèmes suivants :

- Swiss Cancer Network : un programme interprofessionnel – Dr méd. Walter Mingrone, membre du Comité de la SSOM et co-président du Swiss Cancer Network
- Art. 58 LAMal Qualité et économicité : avancement de la mise en œuvre dans le secteur ambulatoire – Dr méd. Christoph Bosshard, vice-président de la FMH
- « À portée de clic ? Systèmes d'information clinique et sécurité des patients » – Prof. David Schwappach, MPH, Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne et ancien directeur de Sécurité des patients Suisse

Vous aussi, participez à cet événement et [inscrivez-vous sans attendre au symposium de l'ASQM](#). Le symposium est reconnu par l'ISFM et donne droit à 4 crédits de formation continue.

Pour de plus amples informations :

www.innovationqualite.ch



Statistique médicale 2021 de la FMH : un médecin sur quatre âgé de 60 ans ou plus

La moyenne d'âge des médecins exerçant en Suisse a augmenté en 2021 et la dépendance à l'égard de l'étranger continue à s'accroître. C'est ce que montre la statistique médicale 2021 de la FMH publiée il y a peu. En 2021, 39 222 médecins exerçaient en Suisse. La part des médecins titulaires d'un diplôme étranger atteint désormais 38,4 %, soit 1 % de plus que l'année précédente. Il est d'ores et déjà évident que la dépendance à l'égard de l'étranger est appelée à augmenter dans les années à venir. La question de savoir si la Suisse disposera encore à l'avenir d'un nombre suffisant de médecins pour soigner de manière appropriée les patients dépend en grande partie des décisions politiques à venir. Car finalement, la qualité et la performance du système de santé suisse dépendent aussi des conditions dans lesquelles les médecins peuvent exercer leur profession en Suisse.

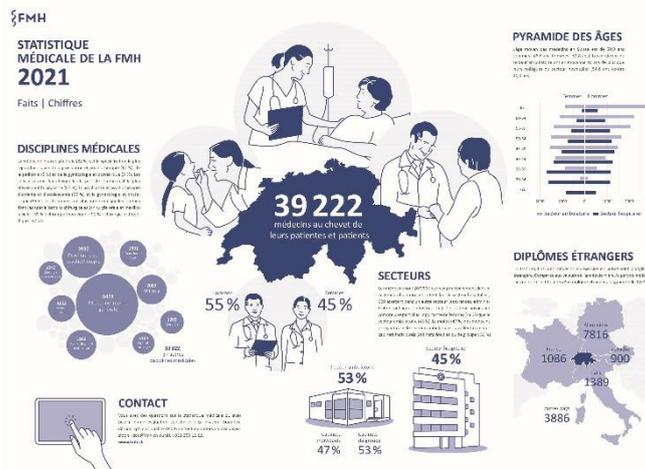
Pour de plus amples informations :

[« Statistique médicale 2021 de la FMH – Un médecin sur quatre âgé de 60 ans ou plus »](#)

Stefanie Hostettler, Esther Kraft, Bulletin des médecins suisses n° 13, 30.3.2022

[Clip vidéo sur la statistique médicale 2021 de la FMH](#)

[Affiche de la statistique médicale 2021 de la FMH](#)



Renseignements et commande de l'affiche de la statistique médicale 2021

Division Données, démographie et qualité (DDQ)

Tél. 031 359 11 50, courriel : ddq@fmh.ch

Statistique médicale de la FMH

Publiée chaque année, la statistique médicale de la FMH se réfère aux principaux critères de la démographie médicale tels que l'âge, le genre, la nationalité et le lieu de travail. Par ses informations, elle contribue à l'appréciation de la couverture médicale en Suisse. Vous trouverez des informations complémentaires sur la statistique médicale de la FMH sur le site internet de la FMH : www.fmh.ch → Thèmes → Statistique médicale → [Statistique médicale de la FMH](#).

L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information. Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter : asqm@fmh.ch.

ASQM, FMH, Elfenstrasse 18, Case postale, 3000 Berne 16, Téléphone +41 31 359 11 11, Fax +41 31 359 11 12, E-mail : asqm@fmh.ch